



**ARRETE**  
**portant désignation des membres du jury d'examen**

*1er semestre et 2ème semestre*  
*1ère session et 2ème session*

*Année préparatoire Chine*

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés pour l'année universitaire 2025-2026, membres du jury d'examen ( 1er semestre et 2ème semestre ) de 1ère session et 2ème session

**Année préparatoire Chine**

- 
- 
- DARMANTHE Jane- professeur certifiée
- GAUDOU Benoit - Professeur des Universités
- LEBRETON Fabienne - contractuel temporaire
- MASSIP Hélène - contractuel temporaire
- 
- 
- 
- 

**Article 2**

Le jury sera présidé par :

GAUDOU Benoit - Professeur des Universités

**Article 3**

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, 26/01/2026

